



ARCHIDIOCESE DE KINSHASA

CARITAS DEVELOPPEMENT KINSHASA

B.P. 1800 Kinshasa-Gombe
Tél. :+243 89 827 65 21 ; 243.81 525 76 34
+243 81 500 27 96

République Démocratique du Congo
E-mail : caritaskinshasa@yahoo.fr
caritaskinshasa@gmail.com



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURE ET INSTALLATION
DES POMPES PHOTOVOLTAÏQUES POUR LE FORAGE D'EAU
DANS LE CENTRE AGROFORESTIER DE NKOMO
AU PLATEAU DES BATEKES DANS LA COMMUNE RURALE
DE MALUKUVILLE PROVINCE DE KINSHASA

Référence de publication :

N°05/CDKINS/DIR/23/12/2022

Délivré par : CARITAS DEVELOPPEMENT KINSHASA

Auteur : Godefroid KUNZI PHUMU

Date de publication : *Vendredi 23/12/2022*

SOMMAIRE

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	3
1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	3
2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER.....	3
3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
3.1 Candidature du fournisseur.....	4
3.2 Proposition d'appel d'offres.....	5
3.2.1 Devise	5
3.2.2 Validité des soumissions	5
3.2.3 Présentation de la soumission	5
3.2.4 Conformité	5
3.2.5 Offre technique	5
3.2.6 Proposition de prix	5
4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	6
4.1 Questions / Demande de clarifications.....	6
4.2 Visite du site ou des installations des fournisseurs présélectionnés	6
4.3 Modification ou retrait des soumissions	6
4.4 Coûts de préparation des soumissions.....	6
4.5 Retard de proposition.....	6
4.6 Conditions d'admission.....	6
4.7 Droit de refuser toutes les soumissions	6
4.8 Possibilité d'accepter une partie de soumission	6
4.9 Spécification	6
4.10 Confidentialité	6
4.11 Procédure d'appel d'offres	7
4.12 Notification de l'attribution et signature du contrat	7
4.13 Propriété des soumissions.....	8
4.14 Type de contrat.....	8
4.15 Annulation de la procédure d'appel d'offres	8
ANNEXES	9
ANNEXE A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	10
ANNEXE B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE	17
ANNEXE C : PROPOSITION DE PRIX	18

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1 OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent appel d'offres est d'obtenir des offres compétitives pour la **Fourniture et Installation des Pompes Photovoltaïques pour le forage d'eau dans le centre agroforestier de Nkomo au plateau des Batékés dans la commune rurale de Maluku/ville province de Kinshasa**

Une description détaillée de la mission et des services requis par CDKins est contenue dans les spécifications techniques (voir ANNEXE A - Spécifications techniques).

2 CALENDRIER D'INVITATION À SOUMISSIONNER

	DATE	HEURE (Ville)
Date de publication	23/12/2022	10 heures 00
Date limite de demande de clarification	Du 27 au 29 Décembre 2022	De 9 heures à 16heures 00
Date limite et unique d'envoi des soumissions (la date de réception, non pas la date d'envoi)	06/01/2023	De 9 heures à 15heures 00
Date de dépouillement et sélection du fournisseur	10/01/2023	10 heures 30

3 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Après qu'il est présenté sa soumission, le soumissionnaire accepte la totalité sans aucune restriction des conditions générales et particulières qui régissent ce contrat comme étant l'unique base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente.

Il est attendu des soumissionnaires qu'ils examinent attentivement et qu'ils observent l'ensemble des instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres.

La présentation d'une soumission ne contenant pas l'intégralité des informations et des pièces demandées dans les délais impartis entraînera son rejet.

La procédure de participation se fera en deux étapes successives, les deux devant être présentées ensemble :

1. L'analyse de la candidature du fournisseur
2. L'analyse de la proposition de la soumission de la part des candidats admissibles.

Les réponses doivent être envoyées dans une enveloppe extérieure scellée qui contient deux autres enveloppes correspondant aux deux parties de la soumission :

- À l'intérieur de l'enveloppe 1 : « Candidatures du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)
- À l'intérieur de l'enveloppe 2 : « Propositions de soumission du fournisseur » – 2 exemplaires (1 original + 1 copie au minimum)

En plus de cela, les fournisseurs sont tenus de fournir :

- 1 copie électronique de toutes les pièces demandées (sur clé USB ou DVD).

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

CDKins - Dossier d'appel d'offres : N°05/CDKINS/DIR/23/12/2022/ Fourniture et Installation des Pompes Photovoltaïques pour le forage d'eau dans le centre agroforestier de Nkomo au plateau des Batékés dans la commune rurale de Maluku/ville province de Kinshasa.
Ne pas ouvrir avant le 06/01/2023

Les soumissionnaires n'ont pas la possibilité d'envoyer leur soumission par voie électronique, sauf si clairement indiqué par l'équipe d'approvisionnement de la CDKins.

Langue : Toutes les pièces doivent être envoyées en français

La candidature du fournisseur et la proposition de soumission doivent être envoyées en même temps au plus tard à **la date limite et unique** de réception des candidatures **sous pli fermé et scellé**, soit **le 06/01/2023** de 9 heures 30 à 15heures 00 Kinshasa, **Pas avant pas après**, à :

Nom : **Godefroid KUNZI PHUMU**

Position : **Chargé des Ressources humaines et Logistique**

Elles ne porteront rien que la mention suivante :

'<< CDKins :
Fourniture et Installation des Pompes Photovoltaïques pour le forage d'eau dans le centre agroforestier de Nkomo au plateau des Batékés dans la commune rurale de Maluku/ville province de Kinshasa >>.

Il relève de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que sa soumission soit complète et réponde aux exigences de la CDKins. Le non-respect de tous les aspects du dossier d'appel d'offres peut entraîner le rejet de la soumission sans qu'aucun autre motif ne soit donné. Il est donc essentiel de veiller à ce que vous lisiez attentivement ce document et à ce que vous répondiez à toutes les questions posées.

3.1 Candidature du fournisseur

La candidature doit être présentée dans une enveloppe intitulée :

« Candidature du fournisseur - Réponse à l'appel d'offres de la CDKins de « Nom du fournisseur » : N°05/CDKINS/DIR/23/12/2022»

Qui contient :

- ANNEXE B - Déclaration du soumissionnaire

Chaque page doit être paraphée et signée par une personne autorisée, habilitée à représenter l'entreprise.

Critères de sélection pour la conformité administrative :

Cette partie concerne les informations fournies dans le questionnaire du fournisseur. Chaque soumissionnaire peut également inclure toute autre pièce qu'il juge utile pour nous aider à juger de son adéquation selon les critères ci-dessous :

- L'autorisation ou l'agrément pour exercer la fonction de technicien et installateur des pompes à eau ;
- L'Existence légale de l'Entreprise respectivement le N° de Registre de Commerce et du Crédit Mobilier [R.C.C.M.] et l'Identification Nationale, etc. ;
- L'Existence physique de l'Entreprise (adresse physique, adresse mail, numéro de contact ou Fax) ;
- Paiement des taxes et impôts fiscaux (Attestations fiscales délivrées par la DGI, numéro impôt, ...) ;
- Les données sur le volume d'activité et la capacité de répondre aux exigences en matière de produit/service (réputation et pratiques commerciales).
- L'organigramme de l'entreprise (ressources humaines)
- Nom et CV, ou résumé des antécédents professionnels, du personnel clé destiné à être impliqués dans la mise en œuvre du contrat
- Calendrier détaillé des activités pour les travaux proposés
- Deux références de clients satisfaits pour lesquels le même type de services a été fourni. CDKins se réserve le droit de contacter ces références sans en informer le soumissionnaire.
- Faire un rapport Hebdomadaire à CDKins de toutes les activités afin d'alerter ou aviser les responsables directs ;

3.2 Proposition d'appel d'offres

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur meilleure soumission technique et économique en Français en suivant à la lettre le format et les spécifications exigés par CDKins. Les soumissions ne respectant pas ces formats et ces spécifications seront rejetées.

La soumission doit être envoyée dans une enveloppe intitulée :

**« Proposition de soumission de « Nom du fournisseur » à l'appel d'offres :
N°05/CDKINS/DIR/23/12/2022 »**

Qui contient :

- L'offre technique de la soumission
- La proposition de prix

La proposition de prix doit être paraphée et signée par une personne habilitée.

3.2.1 Devise

Tous les prix doivent être libellés en dollars américains et s'entendent hors taxes. Cette obligation a pour objet de permettre de comparer les prix de manière équitable suite à l'attribution du contrat. La devise de travail sera décidée entre CDKins et la partie contractante. Lorsque des taux de change ont été utilisés pour arriver à un montant en dollars américains, il convient également de le préciser.

3.2.2 Validité des soumissions

Les soumissions doivent rester valables pendant une période d'une semaine après la date limite pour la réception des soumissions.

3.2.3 Présentation de la soumission

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission pour tout ou partie des produits exigés en fonction de leurs capacités à fournir.

Les prix et les délais de livraison visés dans la soumission doivent être fermes et valables pendant toute la durée de l'accord à compter de la date de signature par les deux parties.

La proposition de prix doit être soumise selon le modèle visé à l'ANNEXE C - Proposition de prix.

3.2.4 Conformité

L'attribution du marché se fera en stricte conformité avec les spécifications techniques visées à l'ANNEXE A - Spécifications techniques.

L'attribution du contrat se fonde sur les critères énumérés au paragraphe 4.12 de la procédure d'appel d'offres.

3.2.5 Offre technique

Il s'agit d'une soumission **technique** qui décrit de quelle manière le soumissionnaire a l'intention d'accomplir les tâches énoncées dans le contrat, tout en respectant l'ensemble des obligations imposées par les spécifications, en tenant compte des principes et des valeurs de la CDKins.

La soumission doit comporter :

- Une offre technique consistant en une description détaillée des services offerts
- La méthodologie des services de conseils
- Le résumé du modèle de travail : l'équipe impliquée dans le service
- La langue parlée par l'équipe impliquée dans le service
- La liste des équipements techniques appartenant au fournisseur (par ex. appareils, compresseurs, véhicules, etc.)
- Les stocks en réserve

3.2.6 Proposition de prix

- La ventilation claire des coûts liés aux produits demandés, et
- Un **barème des prix** détaillé de tous les services liés à l'exigence technique (par ex. entretien de l'équipement, formation du personnel).

Cette liste fait partie intégrante du contrat issu du présent appel d'offres et servira d'instrument de contrôle à notre équipe financière lors de la vérification des factures. Tout élément qui ne figure pas dans cette liste ne sera ni facturé ni payé, par conséquent celle-ci doit être exhaustive. En présentant ce barème des prix, les soumissionnaires acceptent de s'y conformer et d'observer les conditions d'accompagnement dans l'exécution du contrat.

- Les services complémentaires que le prestataire de services serait disposé à fournir à CDKins à titre gratuit.

4 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

4.1 Questions / Demande de clarifications

Toutes demandes de clarifications peuvent être envoyées par e-mail à caritaskinshasa@gmail.com et en copiant patkayembe1@gmail.com du 19 au 21 Décembre 2022.

4.2 Visite du site ou des installations des fournisseurs présélectionnés

Avant tout octroi du contrat par CDKins, une visite des installations des fournisseurs présélectionnés sera envisagée pour une prise de décision finale sur le choix du (des) fournisseur(s).

Hormis cette réunion, aucune visite de la part de soumissionnaires potentiels individuels ne sera autorisée au cours de la période d'appel d'offres.

4.3 Modification ou retrait des soumissions

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs soumissions par une notification écrite avant la date limite pour le dépôt des soumissions visée à l'Article 2. Aucune soumission ne peut-être être modifiée après cette date limite. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

4.4 Coûts de préparation des soumissions

Tous les coûts supportés par le soumissionnaire dans la préparation et l'envoi de la soumission ne sont pas remboursables. Les soumissionnaires supporteront tous les coûts de la sorte.

4.5 Retard de proposition

Les soumissions doivent être reçues au plus tard le 06/01/2023 de 9heures à 15 heures 00, heures de Kinshasa. Pas avant pas Apres. Les soumissions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte, à moins que du seul avis de la CDKins, il n'existe des circonstances exceptionnelles ayant causé le retard en question.

4.6 Conditions d'admission

La participation au processus d'appel d'offres est ouverte sur un plan d'égalité à toutes les personnes physiques et morales.

4.7 Droit de refuser toutes les soumissions

CDKins n'est tenu sous aucune obligation d'accepter une soumission, quelle qu'elle soit.

4.8 Possibilité d'accepter une partie de soumission

À moins que le soumissionnaire ne stipule expressément le contraire dans la soumission, CDKins se réserve le droit d'attribuer des lots séparément ou selon toute combinaison.

4.9 Spécification

Si le soumissionnaire souhaite proposer des modifications à apporter au cahier des charges (qui permettraient éventuellement d'offrir une meilleure façon d'atteindre les objectifs de la CDKins), celles-ci doivent être envisagées comme une offre alternative. Le soumissionnaire doit adresser toute offre alternative dans une lettre distincte qui accompagne la soumission. CDKins n'est tenu sous aucune obligation d'accepter des offres alternatives.

4.10 Confidentialité

Les soumissionnaires doivent traiter comme étant confidentielles l'invitation à présenter une soumission et toutes les pièces associées fournies par CDKins.

4.11 Procédure d'appel d'offres

CDKins se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter tout ou partie des propositions et des devis à son entière discrétion et de poursuivre ou de donner suite à toutes questions qui lui paraissent avantageuses.

Le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant présenté la soumission la moins disante parmi celles jugées conformes sur le plan technique et administratif.

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

- **Analyse de la conformité administrative**

L'analyse de la conformité des offres portera sur les critères suivants :

Critères	Oui	Non
Autorisation d'installation officielle		
Offre technique et financière dans des enveloppes séparées		
Attestation des visites des sites		

N.B : La non-conformité du dossier est éliminatoire

- **Analyse technique de l'offre technique (70 points maximum)**
- **Analyse financière (30 points maximum)**

Total des points pour les deux propositions (technique et financière) : 100 points

L'analyse des offres financières portera sur le cadre du devis estimatif pour chaque site. Les 30 points constituent le total à la composante prix. Le maximum des points sera attribué à la proposition de prix la moins disant reçue et comparée à celle des entreprises qui obtiendront le minimum de points requis dans l'évaluation de la composante technique.

Toute autre proposition de prix recevra des points dans la proportion inverse du prix le plus bas, par exemple :

Point pour la proposition de prix $x = \text{point max pour la proposition de prix (par ex.30)} * \text{prix le plus bas de la proposition de prix} / \text{prix de la proposition } x$

Total : composante technique (70) et prix (30) = 100 points

Le soumissionnaire devra proposer le tarif et devis pour les services demandés. La devise de la proposition est le dollar américain.

Le devis financier doit être cacheté et présenté dans un format simple pour le jury.

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer CDKins dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

Le soumissionnaire qui aura la "*note cumulative finale la plus élevée*" sera retenu.

Droit de la CDKins "*Maitre d'Ouvrage*" d'accepter ou de rejeter une offre ou toutes les offres.

CDKins, se réserve le droit de ne pas donner suite un à l'appel d'offres. Dans ce cas, elle ne sera pas redevable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation des propositions.

Dans un souci de transparence et d'égalité des chances, et sans leur permettre de modifier leur soumission, le comité d'évaluation peut à son entière appréciation demander par écrit aux soumissionnaires de fournir des clarifications dans un délai de 48 heures. Ces demandes ne peuvent porter que sur des points à clarifier, non pas sur la correction de détails majeurs.

Toute tentative de la part d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des soumissions, en vue d'obtenir des informations sur l'avancement de la procédure ou d'influencer CDKins dans ses décisions relatives à l'attribution du contrat, entraînera le rejet immédiat de sa soumission.

4.12 Notification de l'attribution et signature du contrat

L'adjudicataire sera informé par écrit que sa soumission a été retenue (notification de l'attribution). CDKins se mettra d'accord avec le soumissionnaire sélectionné sur la version définitive du contrat. Il enverra à l'adjudicataire les pièces signées en deux exemplaires originaux.

Le soumissionnaire non retenu sera informé par e-mail/lettre dans un délai de 7 jours après l'attribution.

L'adjudicataire dispose d'un délai de 3 jours ouvrable suivant sa réception pour signer, dater et renvoyer le contrat. L'adjudicataire est tenu de faire part de la domiciliation bancaire du compte sur lequel les paiements seront versés.

En l'absence de signature et de renvoi du contrat de la part de l'adjudicataire dans un délai de 3 jours ouvrables, CDKins peut considérer (après notification) l'attribution comme nulle et non avenue.

4.13 Propriété des soumissions

CDKins conserve la propriété de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les soumissionnaires n'ont aucun droit de se faire renvoyer leur soumission.

CDKins garantit que les soumissions resteront confidentielles.

4.14 Type de contrat

Le contrat conclu entre l'adjudicataire et CDKins est conforme aux contrats standard de la CDKins.

En déposant sa soumission au présent appel d'offres, le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles de la CDKins. Au cas où le soumissionnaire venait à soulever une remarque ou une réserve quelle qu'elle soit, celle-ci doit être couchée par écrit sous un format libre et jointe à la soumission. Ces pièces doivent inclure la proposition par le soumissionnaire de remplacer les parties discutées du contrat.

4.15 Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, CDKins se chargera d'en aviser les soumissionnaires.

Une annulation peut se produire dans les cas suivants :

1. En cas d'échec de la procédure d'appel d'offres, c'est-à-dire en l'absence de soumission acceptable sur le plan qualitatif ou financier, voire en l'absence de toute réponse.
2. Si les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement altérés.
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet.
4. Toutes les soumissions conformes sur le plan technique excèdent les moyens financiers à la disposition de la CDKins.
5. Il s'est produit des irrégularités de procédure, surtout lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

CDKins ne peut en aucune circonstance être tenue pour responsable de dommages-intérêts, quelle qu'en soit la nature (en particulier de dommages-intérêts pour manque à gagner) ou la relation avec l'annulation d'une soumission, même si CDKins a été alertée de la possibilité de dommages-intérêts.

Les soumissionnaires sont priés de ne pas contacter CDKins au cours de la période d'évaluation des soumissions, sauf dans le cadre du mécanisme de questionnement formel décrit ci-dessus ou s'ils sont un fournisseur existant de la CDKins, et dans ce cas-là uniquement dans le cours des activités existantes de la CDKins.

ANNEXES

Annexe A : Spécifications techniques

Annexe B : Déclaration du soumissionnaire

Annexe C : Proposition de prix

Annexe A : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

I. Contexte

En RDC, Caritas International Belgique (CI.be) et ses partenaires d'implémentation mettent en œuvre un programme quinquennal, 2022-2026, visant à améliorer la résilience et le bien-être des communautés rurales de Matadi et péri-urbaines de Kinshasa, plus particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec handicap. La démarche s'appuie sur une approche triple nexus reliant trois domaines complémentaires: la cohésion sociale, le renforcement de l'économie rurale et la réduction des risques de catastrophe.

Pour que les groupes cibles deviennent des citoyens actifs et responsables, le programme prévoit de :

- Accompagner le processus d'analyse des politiques publiques en matière des droits ;
- Appuyer la mise en place et/ou l'amélioration des cadres de cohésion sociale au niveau des communautés ;
- Accompagner les communautés dans leurs activités de plaidoyer.

L'augmentation et la diversification des sources de revenus agricoles et non agricoles passera par leur regroupement (coopératives, petites entreprises, groupes d'épargnes et de crédits - ASSEC, etc.). Le programme envisage dès lors de :

- Accompagner la mise en place, l'opérationnalisation et le fonctionnement des ASSEC ;
- Appuyer les initiatives entrepreneuriales/génératrices de revenus/coopératives dans le secteur agro-alimentaire et non agricole.

Pour que les membres de la communauté villageoise développent des aptitudes et mécanismes collectifs et individuels de prévoyance et de réponse aux menaces liées à la dégradation de l'environnement, particulièrement à la déforestation et à la dégradation des sols, le programme développera des plans locaux de prévention et de réponse à travers les activités suivantes :

- Sensibiliser les communautés sur la protection et la préservation de l'environnement ;
- Développer des actions de protection et de préservation de l'environnement.

Enfin, des concertations, des échanges et des apprentissages collectifs seront développés pour favoriser une meilleure collaboration entre les partenaires du programme, les parties prenantes et les autres intervenants de la société civile congolaise et belge.

Dans ce cadre, CDKins recrute Ces entreprises spécialisées dans la fourniture, l'installation et mise en service des kits de pompage photovoltaïques pour le forage d'eau potable profond à connecter à un réseau d'adduction dans le centre agroforestier de Nkomo au plateau des Batékés dans la commune rurale de Maluku/ville province de Kinshasa-RDC.

Pour le programme Cohérence en général, et dans son résultat 2 « Entrepreneuriat-emplois et revenus » particulièrement, le Centre Agroforestier de Nkomo du plateau des Batékés dans la commune rurale de Maluka se trouvant dans la ville province de Kinshasa a été sélectionné pour équiper des pompes immergées à énergie hybride (solaire et thermique/électrique). C'est dans ce cadre que le forage à équiper avec pompe à énergie hybride fait l'objet du présent appel d'offre.

I. Cadre des travaux

Le présent cahier de prescriptions techniques (CPT) fixe les conditions d'exécution des forages mécanisés.

Le CPT a pour but de définir la nature, la qualité, les prescriptions techniques, les normes à observer pour la réalisation de ces travaux. Il laisse cependant au fournisseur, l'entière responsabilité, la possibilité de la méthode d'exécution, de la conception du matériel et des techniques à mettre en œuvre. Le Maître d'Ouvrage "CDKins" entend toutefois disposer des ouvrages et des équipements réalisés et installés en parfait état de marche dans des conditions normales d'utilisation.

Ce descriptif n'est nullement limitatif. Chaque soumissionnaire devra obligatoirement prendre connaissance de la totalité du dossier d'appel d'offres et s'être rendu compte par lui-même des contraintes relatives aux sites, au transport et à l'acheminement des fournitures, équipements et matériaux.

II. Consistance et localisation des travaux

Les travaux seront réalisés dans le Centre Agroforestier de Nkomo au plateau des Batékés dans la commune rurale de Maluku à Kinshasa. Environ 137Km du Centre-ville Kinshasa.

a. Responsabilités de CDKins "Maître d'Ouvrage"

Il est chargé de :

- Indiquer au prestataire le site ciblé pour équiper le forage;
- Introduire le prestataire auprès des APA et leaders communautaires des sites ciblés ;
- Évaluer les propositions d'implantation de site pour le champ solaire par le soumissionnaire retenu (pour approbation ou refus) ;
- Valider la qualité des équipements fournis pour les chantiers (tête de forage, pompes solaire et hybride, champ solaire et support, régulateur, boîte de commande et sonde, prise de terre, câblage et clôture), les aménagements de surface pour les pompes à motricité humaine ;
- Surveiller l'ensemble des travaux ;
- Participer à la réception provisoire et définitive du système de pompage mise en service.

b. Responsabilités de l'entreprise "Maître d'Œuvre"

Le prestataire a la charge d'installation la Pompe Photovoltaïque pour le forage d'eau dans le centre agroforestier de Nkomo. Et Il a la charge également :

- Partager le chronogramme des travaux dès la signature du contrat de service jusqu'à la réception définitive des ouvrages ;
- La coordination des toutes les activités ;
- La fourniture et le transport des équipements, matériels et matériaux nécessaires à la réalisation de fourniture et installation des équipements de pompage hybride ;
- La fourniture du personnel spécialisé ;
- L'élaboration de rapports intermédiaires et de fin des travaux ;

Il effectuera les travaux suivants :

- Implantation harmonisée avec CDKins et la direction des hôpitaux des sites ;
- Installation du chantier ;
- La pompe immergée à motricité hybride (système photovoltaïque et/ou courant alternatif du réseau public de distribution d'électricité de la ville) et les pompes manuelles à motricité humaine ;

Description des équipements à fournir

Portée des équipements du système photovoltaïques : La prestation comprend la fourniture et installation de la pompe hybride et des accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, y compris La tête du forage pour les kits pompages immergés et les différents composants ou parties des kits de pompage manuels ;

a. Système d'exhaure :

Pour les pompes immergées :

- Les électrodes de niveau minimal d'eau dans le forage ;
- Les électrodes de niveaux maximum dans le réservoir ;
- Le système d'arrêt automatique avec le manque d'eau du forage ou avec le niveau plein du réservoir ;
- Le champ de génération photovoltaïque ;
- Les câbles d'alimentation avec protection ;
- Le câble de sécurité ;
- La protection des câbles ;
- Le piquet de terre et éléments de raccordement ;
- Local technique (maisonnette) pour la protection de boîte de commande/contrôle, le régulateur, disjoncteur, dispositif pour le système hybride d'Energie ;
- La colonne d'exhaure PEHD DN25 PN16 ou autres types des tuyaux d'adduction ;
- Toutes les pièces de raccordement et de fixation.
- Briefing et Induction aux gestionnaires locaux sur le fonctionnement de l'ouvrage

Tête du Forage

Une conduite de tête de forage de diamètre égal à celui de la conduite de refoulement sera installée et comprendra les éléments suivants :

- La fermeture de l'ouvrage sera assurée par une plaque métallique de 2,5 mm d'épaisseur de dimension 40cm x 40cm. La plaque ; munie d'un trou/orifice fileté pour le raccordement de la pompe et un petit orifice de 3/4" pour raccordement du tuyau servant pour le suivi de certains paramètres hydrauliques à l'aide de la sonde piézométrique ; est fixée au-dessus de l'ouverture par 4 boulons fixés sur les arrêtes de l'ouverture en béton
- Accessoires de raccordement : Coudes AG de diamètre égal à celui de la conduite de refoulement ; vannes anti-retours ; vannes de régulation du débit ; manomètre, tes AG, robinets de 3/4" servant au prélèvement des échantillons d'eau pour le contrôle de la qualité ; vannes et autres accessoires de raccordement

Pompe immergée

La pompe devrait répondre au standard technique convenu avec CDKins avec une courbe caractéristique variant entre 2 m³/heure à 5 m³/h avec une hauteur manométrique totale de 80m à 150m dépendamment de l'ensoleillement. Comme le forage n'est pas encore réalisé, et en tenant compte de la connaissance du milieu par l'entreprise ; il a été

convenu la fourniture et installation de la pompe immergée variant de 2 m³/h à 5 m³/h avec une HMT de 80-150 m

N.B : les éléments techniques complémentaires seront fournis par CDKins a l'entreprise sélectionnée après la disponibilité des données géophysiques et avant que l'entreprise ne passe les commandes de pompes.

Les recommandations suivantes devraient être suivies :

- Les pompes seront de type hybride (centrifuge et fonctionnant avec le courant du groupe électrogène et le système photovoltaïque) et seront entièrement constituées d'acier inoxydable. Elles seront fournies avec l'ensemble de ses accessoires. La pompe de marque Lorentz est fortement conseillée
- Les caractéristiques de la pompe et du câblage proposés devront être fournis au projet et être approuvés par l'ingénieur avant d'engager la commande. Ils ne pourront être fournis sans la validation de celui-ci.
- La proposition d'alternatives sur les caractéristiques de la pompe peut être présentée tant que celle-ci répond aux besoins de débit journalier, le débit horaire et l'HMT exigée et assure la bonne qualité fonctionnelle et structurelle de celle-ci. Cependant elle devra être aussi validée au préalable et le changement ne supposera une modification dans le prix proposé dans le devis quantitatif et estimatif. Ceci sera pris en charge par l'entreprise.
- Toute pompe installée devra présenter la certification de fabrication européenne avec la documentation correspondante et les certificats et les plaques nécessaires.
- L'entreprise est tenue de fournir un équipement neuf. Une attestation sur l'honneur sera demandée afin de s'assurer l'emploi d'un matériel nouveau.
L'autorité contractante se réserve le droit de refuser l'équipement proposé en cas de doute sur l'état du celui-ci.

Le système d'alimentation photovoltaïque

Le système photovoltaïque sera composé par :

- Le champ des modules Photovoltaïques
- Les structures de support des panneaux solaires
- Le coffret/boite électrique de commande ; boite de commande/contrôle, le régulateur, disjoncteur, dispositif pour le système hybride d'Energie
- Le câblage et les protections nécessaires
- Parafoudre ou Paratonnerre
- Les gaines de protection des câbles
- Les éléments de fixation et de raccordement
- Les éléments antivols

Panneaux solaires :

Chaque panneau photovoltaïque doit être muni d'une plaque signalétique indiquant ses caractéristiques techniques et d'identification :

- Le nom ou la marque du fabricant, et le pays de fabrication
- Le numéro ou la référence du modèle, et le numéro de série
- La puissance-crête (WC), le courant de court-circuit (A) et la tension de circuit ouvert (V)

- La tension maximale admissible de fonctionnement du système
- Les panneaux seront de préférence en mono silicium (monocristalline en anglais ; Mono-si) dotés de diodes parallèles de protection. Les modules en silicium amorphes sont exclus. Les panneaux seront dotés de boîtiers étanches d'indice de protection IP55 abritant les bornes de connexion. Les boîtiers sont équipés de presse-étoupe permettant la traversée des câbles. La polarité des bornes doit être clairement indiquée à l'intérieur du boîtier. L'Entreprise doit fournir le certificat de fabrication des panneaux et la garantie. Tous les panneaux doivent avoir la même puissance, marque, modèle et série de fabrication.

Régulateur/contrôleur de la pompe, Boite de commande et sondes de niveau

Le régulateur/contrôleur et la boite de commande seront hybrides et installés à l'intérieur du local sous le support, et devra pouvoir fonctionner de façon à assurer un démarrage et un arrêt autonome du système. La boite de commande comprendra aussi un interrupteur manuel marche/arrêt, et devra disposer de protections automatiques contre les phénomènes suivants :

- Inversion de la polarité à l'entrée ;
- Surintensités à la sortie ;
- Dénoyage de la pompe ;
- Blocage du moteur de la pompe ;
- Arrêt automatique en cas du niveau bas du forage.
- Arrêt automatique en cas de niveau plein du réservoir.
- Protection contre la foudre.

Le monitoring de certains paramètres de fonctionnement et d'alertes est recommandée, et obligatoire pour les conditions suivantes :

- Fonctionnement normal
- Blocage de la pompe

Les éléments installés devront présenter la certification de fabrication européenne avec la documentation correspondante et les certificats et les plaques nécessaires. L'entreprise est tenue de fournir un équipement neuf. Une attestation sur l'honneur sera demandée afin de s'assurer l'emploi d'un matériel nouveau. CDKins se réserve le droit de refuser l'équipement proposé en cas de doute sur l'état du celui-ci.

Prise de terre :

Le système de pompage sera muni d'une prise de terre de résistance inférieure à 30 Ohms auquel seront connectés la structure métallique support des panneaux et les bornes de terre des boîtes de jonction des panneaux, de la boite de commande et de la pompe.

La prise de terre sera d'un type suivant :

- A plaques enterrées" : les plaques auront une épaisseur de 2,5mm (acier) ou de 2mm (cuivre), une surface utile de 0,5m², et seront enterrées en position verticale de telle façon que la distance de leur sommet à la surface du sol soit au minimum de 20 cm.
- A pic vertical" : les pics seront enterrés verticalement et leur longueur sera au minimum de 2m. Ils pourront être constitués d'un tube d'acier Ø 25mm, d'un profilé acier de 60 mm de côté ou d'une barre d'acier ou de cuivre de diamètre minimum 14mm.

Orientation, inclination et fixation

Les panneaux seront proprement orientés pour éviter les pertes d'efficacité par orientation. La localisation des panneaux devra assurer l'absence absolue d'ombres causés par les autres éléments tels que les branches d'arbres ; les toits des immeubles avoisinants. L'inclinaison sera fixée en 15% sur l'horizontale géographique pour garantir un emploi annuel du système avec un pourcentage de pertes par rapport à l'optimale de 0% sur surface fixe avec la valeur d'orientation choisie.

Structure et support des panneaux

Les panneaux seront fixés sur une structure placée sur la tour du réservoir de stockage de l'eau ou à côté, dépendamment du contexte du site.

Les modules seront fixés sur un support métallique en aluminium ou acier inoxydable.

Les structures de support permettant l'assemblage des modules ainsi que tous les dispositifs d'ancrage seront fabriquées en matériaux inoxydables (aluminium anodisé ou en acier galvanisé à chaud) et sera encastrée dans des socles de béton stable. Il est doté d'une passerelle sécurisée pour la montée pendant l'entretien et la maintenance.

La hauteur de la structure devra assurer :

- L'absence d'ombre des éléments proches,
- La protection des panneaux en cas d'inondation
- La bonne maintenance et entretien des panneaux.

L'emplacement des panneaux et sa disposition sera validé par le bureau par le maître d'ouvrage.

Chaque panneau sera fixé à la structure avec un minimum de 4 boulons antivol pour chacun.

Système Hybride

Le fournisseur va installer un dispositif complet (power pack) comme système de transition pour un fonctionnement avec l'énergie photovoltaïque et électrique. Il veillera avec le point focal CDKins à une mise en service (essais) de fonctionnement avec les deux sources d'énergie avant la remise de l'ouvrage.

Câblage et protections

- Chaque panneau doit être fixé à la structure inoxydable avec un minimum de 4 boulons antivol par panneau.
- Le câblage reliant les composants électriques/électroniques du circuit seront distribués à travers des gaines ICTA de protection.
- La distribution des câbles requerra une gaine à part pour les câbles reliant Le générateur photovoltaïque & électrique et la boîte de commande, et une autre pour les câbles reliant la boîte de commande/contrôle et la tête du forage.
- Les gaines de distribution des câbles seront enterrées à une profondeur >0,70 m
- Le Parafoudre ou Paratonnerre opérationnel pour la sécurisation du site d'électrification.

NB : La section des câbles sera fixée de façon que la chute de tension entre extrémités du câblage soit inférieure à 3%. Des fusibles et des coupe-circuit seront installés pour protéger l'installation dans la boîte de contrôle afin d'assurer la protection de l'installation et pour garantir la réalisation des travaux de maintenance en conditions de sécurité. Les

protections seront établies en accord aux normative établies pour la protection de systèmes électriques.

Clôture

Autour du forage et des champs photovoltaïques, sera installée une clôture en grillage avec trois fils tendeurs en acier galvanisé, y comprises 4 cornières sur les angles. La clôture doit avoir une hauteur minimale 1,5m et couvrir une surface minimale de 3m x 4m.

Le grillage sera de bonne qualité avec un maillage maximale de 5cmx5cm

Les cornières seront fixées avec une base de ciment et renforcé de chaque côté par des cornière dressées en pente de 45°.

Une porte en grillage ou en structure métallique, et un cadenas de sécurité seront aussi installés

c. Impact environnemental

- Identification de toutes sources potentielles de contamination/pollution des bassins versants ;
- Evaluer et hiérarchiser les risques les risques environnementaux possibles ;
- Proposition des mesures d'exploitation rationnelle (gestion intégrée) n'affectant pas l'environnement immédiat (culture, puis manuels, cours d'eau, ...) ;
- Mécanismes de suivi et contrôle des risques ;
- Documenter (Rapport succinct de l'impact environnement).

Le fournisseur se chargera de la mobilisation et de la mise à disposition de son équipe technique et des équipements, une équipe constituée de la main d'œuvre, de véhicules de transport, équipements photovoltaïques, de même que la logistique appropriée, pour l'installation de ces équipements à travers les six forages dans les sites ciblés par le projet.

Le fournisseur est tenu de fournir la composition de son équipe et son équipement (la liste et composition) affectes aux travaux d'installation des pompes photovoltaïques dans les différents sites abritant les forages.

III. Qualifications requises

- Expérience avérée / prouvée en fourniture et installation des équipements de pompage photovoltaïques hybrides de plus de 3 ans ;
- Connaissances suffisances du contexte du plateau des Batékés dans la commune rurale de Maluku/Ville province Kinshasa : climat, géologie /hydrogéologie des quartiers et territoires cibles, cartographies/photographies des milieux ;
- Rapportages clairs et à temps ; sous forme manuscrite et électronique.

IV. Autres qualifications/conditions

Disposer d'une expérience dans l'importation des kits de pompages avérée d'un personnel qualifié dans le domaine électrique et électronique et hydroélectrique.

Avoir une expérience avérée dans l'installation et l'entretien de système d'exhaure alimentée en énergie solaire.

Annexe B : DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nous soussignés acceptons dans leur intégralité et sans restriction les conditions de cet appel d'offres, comme le seul fondement de cette mise en compétition, quelles que soient ses propres conditions de vente, auxquelles nous renonçons par la présente.

Nous avons étudié soigneusement, compris et respectons l'ensemble des conditions, instructions, formulaires, dispositions et spécifications visés dans le présent dossier d'appel d'offres, y compris le modèle de contrat avec ses annexes, et la politique éthique et environnementale de la CDKins. Nous sommes conscients que tout manquement de notre part à déposer une soumission contenant l'intégralité des informations et des pièces expressément demandées, dans les délais impartis, peut entraîner le rejet de la soumission à l'appréciation de la CDKins.

Nous ne détenons aucune réserve en ce qui concerne le dossier d'appel d'offres, et nous ne sommes au courant d'aucune réserve susceptible d'entraîner le rejet de la soumission par CDKins.

Nous ne sommes pas au courant de pratique de corruption se rapportant à la présente mise en compétition. Si c'était le cas, nous nous engageons à en avertir immédiatement CDKins par écrit.

Nous déclarons que nous ne sommes nullement concernés par un éventuel conflit d'intérêts.

Nous-mêmes et notre personnel n'avons aucun lien particulier avec d'autres soumissionnaires ou parties participant à cette mise en compétition. Si c'était le cas lors de l'exécution du contrat, nous nous engageons à en avertir immédiatement CDKins par écrit.

<i>Nom et adresse de l'entreprise :</i>
<i>Nom du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Titre du représentant de l'entreprise :</i>
<i>Signature et cachet du représentant :</i>
<i>Ville, date :</i>

Annexe C : PROPOSITION DE PRIX

Le format peut être modifié ou changé en fonction des besoins.

N°	Concept	Commentaires	Quantité	Prix à l'unité en [devise]	Prix total en [devise]
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
Sous-total hors TVA en [devise]					
TVA en [devise]					
TOTAL (toutes taxes comprises) en [devise]					